

PROTOCOLE régional

«Comptage vipère annuel»



Pourquoi effectuer ce comptage tous les ans sur le même site ?

Ce comptage permet d'apprécier l'état de santé des populations de Vipère péliade des Hauts-de-France. Il permet de mettre en place des actions de conservation, de protection et de communication.

Le site doit être prospecté tous les ans en effectuant le nombre de sorties annuelles minimum préconisé.

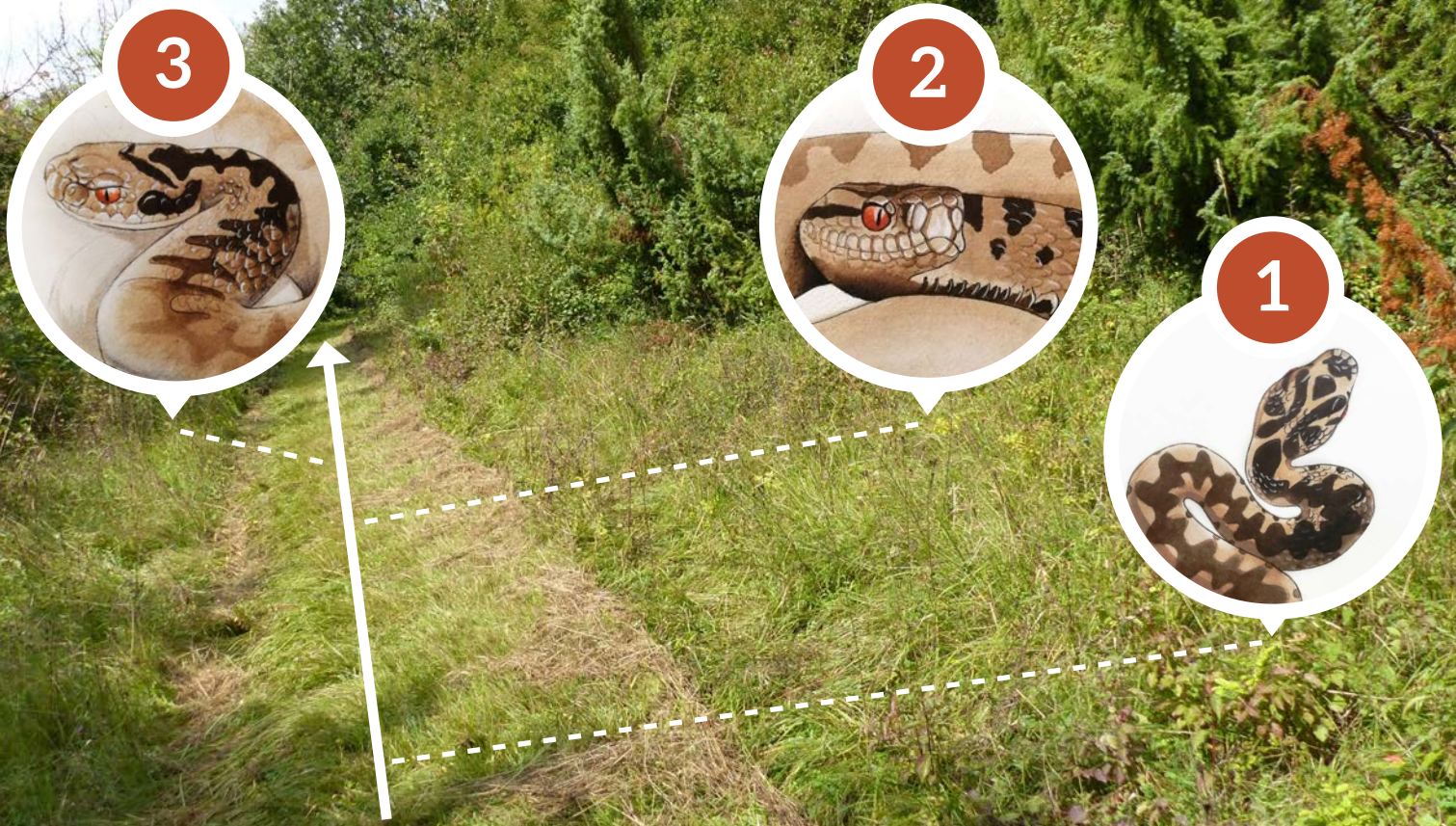
Quels sont les critères pour s'engager à suivre un site ?

- Avoir une bonne connaissance de la biologie de l'espèce ;
- Savoir la détecter sur le terrain ;
- Savoir quand et où la rechercher ;
- Connaître le site sur lequel vous allez effectuer ce comptage sur plusieurs années et ses zones favorables à l'espèce pour définir le parcours.

Quel est le principe du comptage sur un site ?

Il s'agit de comptabiliser, le long d'un parcours fixe et préalablement défini, le nombre de vipères observées en un seul passage. Au cours de la période définie par le protocole, ce parcours doit être prospecté à plusieurs reprises.

La pose de plaque n'est pas indispensable pour ce suivi qui repose sur la recherche à vue. Si des plaques sont déjà présentes sur le site ou si vous souhaitez en installer pour augmenter vos chances de détecter l'espèce, il est important qu'elles soient maintenues tout au long de votre suivi au fil des années.



Quelles sont les informations à relever sur le terrain lors d'un comptage ?

- Le nombre total de Vipère péliade observé le long de votre parcours pour chaque passage annuel, avec si possible la distinction mâle/femelle/indéterminé.
- La localisation de vos observations le long de votre parcours à chaque sortie (coordonnées GPS).



Quand faire votre comptage ?

Les sessions de comptage sur votre site doivent être réalisées entre fin février et la mi-mai.

Dès que les conditions météorologiques sont favorables, vous pouvez commencer à effectuer votre série de sessions de comptage.

Voici les conditions optimales pour détecter l'espèce :

- temps ensoleillé : 6°C à 13°C ;
- temps mitigé : 14°C à 18°C ;
- temps couvert à faiblement pluvieux : 19°C à 22°C.

Les différentes sessions peuvent être espacées dans le temps sur la période indiquée ou sur plusieurs journées consécutives.

Combien de sorties par an ?

Au minimum 3 sorties chaque année sont à réaliser aux bonnes conditions météorologiques et dans la période indiquée ci-dessus, avec un nombre idéal de 4 à 5 sorties par an.

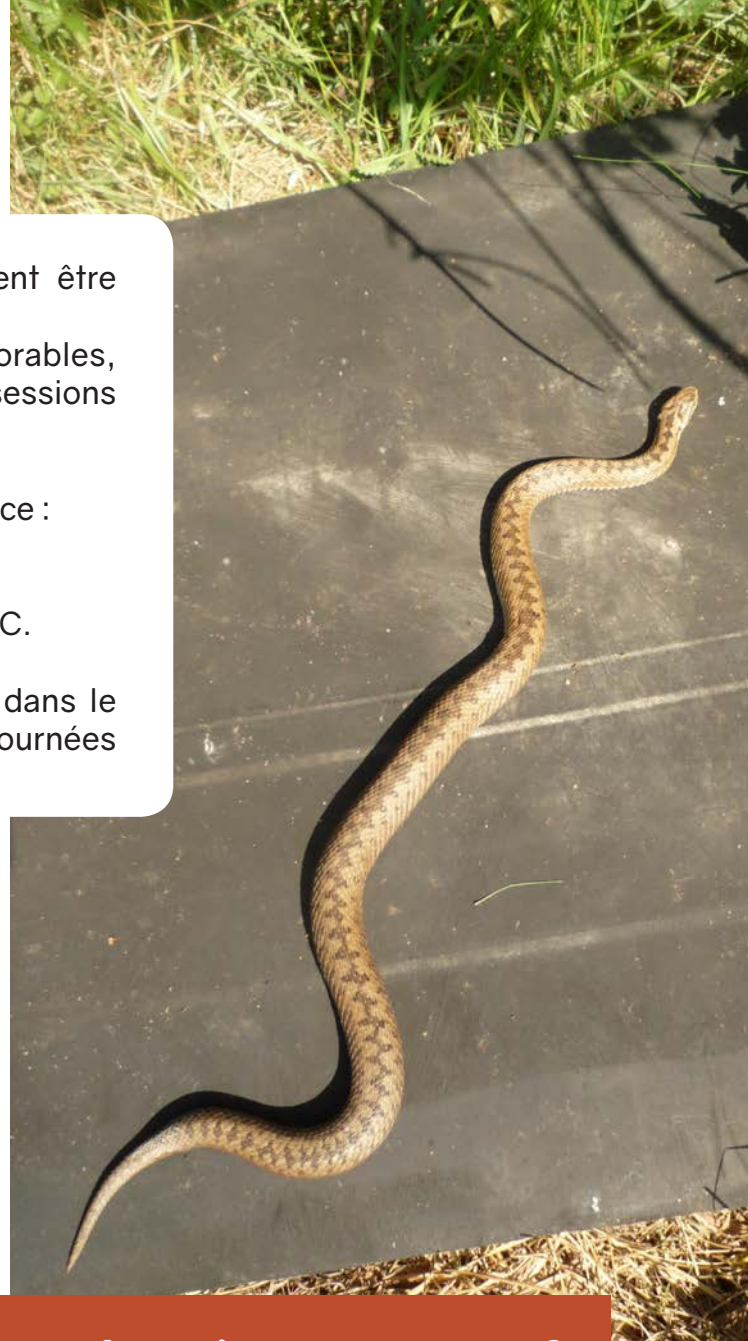


La Vipère péliade est une espèce venimeuse, c'est pourquoi vous ne devez pas la capturer.

En cas de morsure vous devez appeler le 15 ou le centre anti-poison au 0 800 59 59 59.

Quelles précautions respecter ?

- Ne pas capturer ou approcher trop près les vipères que vous observerez. Un dérangement régulier est très impactant pour elles.
- Circulez avec prudence car les individus de Vipère risquent de fuir avant que vous ne les détectiez. Pour cela, faites attention à votre ombre portée au sol et déplacez-vous avec discrétion.
- Vous devez être vigilant et vous focaliser uniquement sur la recherche de l'espèce et non pas en profiter pour effectuer d'autres observations. Cette recherche demande de la concentration car l'espèce risque de vous détecter avant que ce ne soit vous qui la voyez.
- Équipez-vous de bonnes chaussures de marche ou de bottes.
- Faites attention aux tiques.



- Garantisiez-vous d'avoir les autorisations du gestionnaire et/ou du propriétaire avant de mettre en place ce protocole sur un site.
- Si vous rencontrez des personnes sur le terrain, étant donné que l'espèce a mauvaise presse et qu'elle subit dans certains secteurs des dommages directs, vous pouvez être évasif sur l'objet de votre recherche.

Comment transmettre vos données ?

Chaque année vous devez transmettre vos données par mail à Gaëtan REY : g.rey@cen-hautsdefrance.org.

Vos données doivent être saisies selon le département de votre site sur une des deux bases de données faunistiques régionales.

- Pour les départements de l'Aisne, l'Oise et la Somme : base de données Clic nat administrée par Picardie Nature.
- Pour les départements du Nord et du Pas-de-Calais : base de données SIRD administrée par le Groupement Ornithologique du Nord.

Besoin d'aide ?

Que vous soyez débutant.e ou non et que vous souhaitez vous engager à suivre un site, vous pouvez bénéficier des conseils et de l'accompagnement de la part de la structure animatrice du plan d'actions régional dans la définition de votre parcours.

Retrouvez les autres fiches techniques sur : www.cen-hautsdefrance.org

Initié par :



Grâce au soutien de :

